



JULES VERNE - N°14
**LES ENFANTS DU
 CAPITAINE GRANT**
 TOME 1
 EN VENTE UNIQUEMENT
 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le Monde



JEUDI 13 JUIN 2019 • 75^e ANNÉE • N° 23147 • 2,80 € • FRANCE MÉTROPOLITAINE • WWW.LEMONDE.FR

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY • DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

La 5G inquiète les services de sécurité européens

► Les risques d'espionnage, brandis par les Etats-Unis pour mettre à l'index le chinois Huawei, ne sont pas les seuls dangers du futur réseau sans fil

► La 5G pourrait rendre très compliquées les écoutes, identifications et localisations pratiquées par les services de police et de renseignement

► Un rapport de Gilles de Kerchove, le coordinateur de la politique antiterroriste de l'UE, que « Le Monde » a pu consulter, a fait un état des lieux

► L'Europe va devoir se pencher sur le rôle des forces de l'ordre dans la future société de la 5G, où 20 milliards d'appareils seront bientôt connectés

► Avec cette technologie, le débat sur l'équilibre entre protection des données et exigences de sécurité est plus aigu que jamais

PAGE 15

Russie Poutine libère le journaliste Ivan Golounov

Le reporter d'un site russe indépendant, accusé de trafic de drogue, a été libéré, mardi 11 juin, après quatre jours de forte mobilisation de la société. Une première en Russie

PAGE 2

M
 ÉDITORIAL
**ROYAUME-UNI :
 BORIS JOHNSON,
 NON MERCI !**
 PAGE 30

Démographie Les populations d'Europe de l'Est en forte chute

En trente ans, les populations de Bulgarie, Lettonie et Lituanie ont fondu de 20 %, celles de l'Estonie et de la Roumanie de 16 %. Seul le nombre de Tchèques, de Slovaques et de Slovènes a légèrement augmenté, de 2 % à 4 %

PAGE 7



LE TRIBUNAL, OTAGE DE SA GESTION PRIVÉE

► Le nouveau palais de justice de Paris est l'un des seuls à être gérés par une société privée

► Les déconvenues s'accroissent et soulignent les limites des partenariats public-privé

PAGE 14

Le bâtiment dessiné par Renzo Piano, en avril 2018.
 ALAIN JOCARD/JAPP

Retraites Pas d'équilibre en vue du système avant 2042

Les projections du Conseil d'orientation des retraites, qui doit publier, jeudi, son rapport annuel, repoussent le moment où le dispositif ne serait plus déficitaire

PAGE 12

OIT Macron dénonce un « capitalisme devenu fou »

A l'Organisation internationale du travail, devant les représentants de 187 pays, le président s'est livré à une vibrante défense de la justice sociale

PAGE 10

Emploi Etonnante amélioration pour une croissance molle

Au premier trimestre, l'économie française a créé 93 800 nouveaux postes, en particulier dans les services marchands

PAGE 16

Espagne Ciudadanos s'allie en catimini avec l'extrême droite

PAGE 4

Justice « C'est pas simple de porter le nom de Balkany »

PAGE 13

Droite L'angoisse des municipales

EN PLEINE DÉCONFITURE après les élections européennes, le parti Les Républicains redoute de voir basculer plusieurs de ses bastions historiques. Dans l'Ouest parisien, les stations balnéaires

de l'Atlantique, de la Manche, de la Côte d'Azur ou les stations de ski des Alpes, l'électorat classique de la droite a voté majoritairement pour la liste de LRM.

PAGES 8-9

Exposition L'exil dans l'œuvre de Picasso et d'artistes réfugiés espagnols

PAGE 23

Environnement Tropicana remplace la brique en carton par du plastique

PAGE 17

Thaïlande Des prostituées s'organisent pour leurs droits sociaux

PAGE 21

Addictions La consommation de tabac recule chez les ados

PAGE 13



**APPRENDRE
 RENCONTRER
 TRANSMETTRE
 SURPRENDRE
 EXPLORER
 TÊMOIGNER
 VIVRE
 IMAGINER
 ÉMBAQUER**

Parcourez le monde avec Arts et Vie, le n°1 du voyage culturel

Voyages accompagnés - Petits groupes - Guides francophones
 Programmes culturels complets

Découvrez notre collection de voyages sur
www.artsetvie.com
 Brochure sur simple demande
 au 01 64 14 52 97

ARTS ET VIE
 VOYAGES CULTURELS

L'ubuesque gestion privée du tribunal de Paris

Depuis un an, faire fonctionner le nouveau palais de justice est parfois coûteux et relève d'une gageure

ENQUÊTE

Il aura fallu une histoire de bureau cassé pour que l'apparent calme qui règne au nouveau tribunal de Paris vole en éclats. Ce jour de mai, au deuxième étage du « Bastion », comme on surnomme cette dépendance du tribunal qui abrite notamment la compagnie chargée de sa protection, des policiers tentent de menotter un justiciable, mais celui-ci résiste, et un meuble cède dans la bataille. Rien d'extraordinaire pour un service confronté à des situations parfois tendues. Mais la suite est, elle, plus surréaliste.

Lorsque la capitaine de la compagnie apprend par courriel, le 27 mai, que la société propriétaire des murs du nouveau palais - Arélia (dont Bouygues est actionnaire) - a déposé plainte contre la police, elle n'en revient pas. « Nous avons effectivement demandé au partenaire de systématiquement déposer plainte en présence d'une dégradation volontaire », précise Jérôme Clauzure, chargé au ministère de la justice des relations avec Arélia. « Avant [d'en arriver là], il était possible de nous solliciter pour connaître le contexte », lui répond la policière. Et de rappeler « le matériel (...) pas toujours adapté », les locaux trop exigus pour accueillir les 750 personnes de son service.

L'affaire monte d'un cran quand la présidence du tribunal, plus exactement son secrétaire général, Cyril Roth, en copie du mail, s'en mêle. « Jérôme, pouvez-vous préciser ce que vous entendez [par "dépot de plainte"] ? L'expression évoque pour nous une plainte pénale (...) ; j'espère qu'il ne s'agit pas de ça. » Et pourtant. Le lendemain, Jérôme Clauzure lui explique, ainsi qu'à huit autres personnes, le protocole en cas de dégradation « a priori volontaire ». « Nous déplorons beaucoup de dégradations (...) un peu partout dans le tribunal. (...) Il faut que toutes les parties (...) soient conscientes des coûts de ces négligences. » Plusieurs plaintes ont d'ailleurs été déposées après des incidents survenus dans les locaux flambant neufs du bâtiment de la porte de Clichy.

Et l'ingénieur de poursuivre sur un ton comminatoire : « Plus d'un an après l'ouverture du tribunal, nous attendons avec impatience la parution d'un règlement intérieur, ainsi que des notes de service suivies de mesures de contrôle, voire de sanctions en cas de non-respect des instructions et du règlement. » Les magistrats, dont plusieurs se sont vu ordonner de décrocher la déco de leur bureau - « Les murs ne leur appartiennent pas » - apprécieront. Bouygues n'a pas souhaité répondre aux questions du Monde, tandis que M. Clauzure assume : « Le propriétaire est fondé à demander réparation des dégradations de son bien. »

Manque de transparence

Cela devait exploser. Car derrière ces échanges crispés transpire une situation qui couve depuis plusieurs mois et à laquelle la particularité du nouveau Palais de justice - le seul, avec celui de Caen, à être géré par une société privée - n'est pas étrangère. Certes, le tribunal a ouvert sans un jour de retard, les salles d'audience sont confortables, et les bureaux ont tous une fenêtre. Mais des dizaines de magistrats et personnels dénoncent une gestion ubuesque, un manque de transparence sur des dépenses parfois exorbitantes, et de vains dialogues entre deux mondes qui ne se comprennent pas.

Le principe très critiqué de construire un nouveau Palais de justice sous la forme d'un partenariat public-privé a été acté sous la présidence de Nicolas Sarkozy, puis validé sous celle de François Hollande. Renzo Piano l'a dessiné, la société Arélia, qui en est propriétaire jusqu'en 2044, l'a fait construire par Bouygues Immobilier et en a confié la gestion et la maintenance à Bouygues Energies & Services. L'Etat verse, lui, un loyer pendant vingt-sept ans. Mais comme le contrat avec Arélia est d'une extrême rigidité, une quinzaine de personnes rattachées au secrétariat général de la chancellerie et dirigées par Jérôme Clauzure s'y consacrent à plein temps. C'est la mission de suivi et de pilotage de la gestion du contrat de partenariat du tribunal de Paris.

Les premiers signes de crispation sont apparus en janvier, lors de l'audience solennelle de ren-

trée. « Nous considérons avec une belle unanimité qu'il fait rudement froid dans notre tribunal et qu'il n'est pas tout à fait normal de travailler dans de nombreux bureaux avec manteau et écharpe, déplore Jean-Michel Hayat, le président du tribunal. Il nous est répondu que c'est une question de ressenti. »

Les réunions avec les ingénieurs d'Arélia autour des 19 °C gravés sur le contrat et la température ressentie ont lassé magistrats et greffiers. Ils ont fini par apporter des chauffages électriques en dépit des normes de sécurité incendie imposées dans les immeubles de grande hauteur.

Trois mois plus tard, le 1^{er} avril, jour de l'inauguration par le premier ministre, Edouard Philippe, le même Jean-Michel Hayat parle à nouveau intendant. « La gouvernance de la juridiction s'avère complexe, du fait des contraintes de gestion liées au partenariat public-privé, qui génère une lourdeur accrue dans la prise de décision, liée à la multiplication des acteurs. » Ou comment dire, diplomatiquement, que c'est un véritable enfer.

L'arrivée dans un bâtiment neuf nécessite toujours une série d'ajustements. Mais aux Batignolles, le fait que le président du tribunal n'ait pas les mains libres transforme tout en casse-tête. Le temps pris pour déplacer le service des référés du deuxième au sixième étage n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il a d'abord fallu établir une « fiche d'expression des besoins ». Que celle-ci soit signée par les trois chefs de juridiction, M. Hayat, François Molins, alors procureur de Paris, et Eliane Houlette, à la tête du Parquet national financier. Que la mission de suivi et de pilotage de la gestion du contrat de partenariat du tribunal de Paris évalue la faisabilité techni-

que et financière de la demande. Puis attendre le visa des chefs de la cour d'appel avant d'obtenir le feu vert. Si les travaux tout juste commencés sont livrés fin juin, plus d'un an aura été nécessaire pour démanteler quelques bureaux et installer des prises informatiques. Certains magistrats reçoivent des familles toute la journée. Il a fallu « six mois pour aménager un espace avec une table à langer pour les bébés », déplore aussi cette juge des enfants. « Il est vrai que nous ne sommes que locataires. Mais chez moi je peux changer une prise de place. Ici, tout prend des proportions délirantes », constate Jean-Baptiste Achardi, qui laisse sans regret son poste de secrétaire général du tribunal.

Lourdeur du ménage à trois

L'énergie consacrée à la rédaction des « fiches d'expression des besoins » et à la chasse aux signataires n'est pas tout. Recevoir les factures d'Arélia est tout aussi crispant. Car une kyrielle de prestations sont réglables en sus du loyer. Tout ce qui ne figure pas dans le contrat signé en 2012 est payant. Difficile à vivre quand le locataire ne dispose d'aucune information claire sur le tarif des services qu'il sollicite. Il a fallu l'intervention de Nicole Belloubet, ministre de la justice, pour que M. Hayat obtienne, enfin, en mars, soit un an après l'arrivée dans les murs, une copie du contrat spécifiant les obligations respectives du propriétaire et du locataire.

En attendant, la présidence a découvert qu'on lui facturait 700 euros chaque fois qu'elle demandait l'installation d'un pupitre sur la scène de l'auditorium Pierre-Drai pour une conférence de presse du procureur. Certes, lorsque le contrat a été scellé, la parole du parquet n'était pas aussi répandue, et « ce besoin n'a pas été exprimé », explique l'un des connaissances du document. Mais là encore, il a fallu négocier pour que le pupitre reste en permanence. De même, l'aménagement du bureau du secrétaire général adjoint du parquet nouvellement nommé a coûté 5 000 euros.

La lourdeur du ménage à trois (tribunal, mission de suivi et de pilotage de la gestion du contrat de partenariat et Arélia) amène la ju-

Pour le procès du Mediator à venir, la facture de l'organisation se monte à 200 000 euros

ridiction à renoncer à certaines demandes et à l'utilisation d'équipements à sa disposition. L'auditorium ne sert plus que deux ou trois fois par mois, tandis que des salles d'audience, moins pratiques mais gratuites, sont réquisitionnées pour des colloques ou des assemblées générales.

L'organisation du procès tant attendu du Mediator - six mois d'audience à compter de septembre, 4 000 parties civiles - est d'une complexité rare. S'il y a bien une chose que ce tribunal promettrait, c'est sa modularité pour organiser les grands procès. De fait, plusieurs salles seront utilisées en réseau, mais la note présentée par Arélia dépassait les 300 000 euros. Les magistrats seraient donc d'irresponsables dépensiers. Sauf que, sans grille tarifaire, ils n'ont aucun moyen d'évaluer le coût de leurs demandes avant que tout le processus (expression des besoins, signature, évaluation et validation) soit mené.

Après négociation de la mission de suivi et de pilotage de la gestion du contrat de partenariat - l'équipe de Jérôme Clauzure - et abandon de prestations, la facture est tombée à 200 000 euros. Sans plus d'explication. Tout juste sait-on que de nombreux avocats s'assoient sur des chaises pliantes plutôt que sur des bancs et n'auront qu'une prise électrique pour deux ou trois. Le public et les journalistes devant l'écran de retransmission n'auront qu'une vue d'ensemble sur la salle, et non des plans serrés sur le tribunal, le parquet, la barre des témoins ou les prévenus comme cela se fait ailleurs, et alors que les équipements ici le permettent aussi.

Au-delà des tensions générées par ces procédures, l'énergie et le temps qu'elles monopolisent, sans parler de leur coût, c'est bien la cohabitation de deux cultures, celle de l'entreprise privée et du

tribunal judiciaire, qui s'avère compliquée. Comme lors de la première inondation (il y en a déjà eu trois) du service des scellés, où des techniciens de Bouygues ont manipulé des dizaines de pièces à conviction sans précaution ni autorisation. Cela aurait pu compromettre des procédures correctionnelles ou criminelles. « Il était 3 heures du matin, ils ont cru bien faire », précise M. Hayat. Désormais, ils n'interviennent plus sans l'aval de la directrice du greffe.

Autre illustration, plus symbolique, mais qui provoque l'ire des magistrats : l'apparition, dans certains couloirs réservés à l'évacuation, de ces affichettes au message martial : « Accès interdit, sous peine d'exclusion immédiate. » Une menace à faire rire - ou pleurer - les juges inamovibles, d'autant plus qu'elle est signée « Bouygues, Ministère de la justice ».

Coût extravagant

Il n'y a rien d'incongru non plus à réglementer la circulation des personnes dans un bâtiment où coexistent les normes d'un établissement recevant du public, celles d'un immeuble de grande hauteur et celles liées à la présence de sections antiterroristes. Mais, alors que les avocats ne peuvent pas naviguer librement d'une aile à l'autre, le président du tribunal a eu un mal fou à faire comprendre à Bouygues qu'il en était de même pour ses sous-traitants. Or, des employés extérieurs ont été recrutés dans le cabinet d'un juge d'instruction, en l'absence du magistrat et de son greffier. Bien sûr, cette litanie de désagréments fait oublier les avantages du partenariat public-privé. Les ascenseurs sont débloqués en moins de trente minutes, les serrures électriques remplacées en vingt-quatre heures, sous peine de pénalités.

A la chancellerie, on mesure le coût extravagant de cette qualité de service à laquelle la justice n'était guère habituée. Pour le moment, le ministère s'assume sur un budget spécial. Mais un jour ou l'autre, il sera de nouveau attribué à la cour d'appel de Paris, qui devra alors arbitrer avec les besoins des tribunaux de Bobigny ou de Créteil. Un autre défi. ■

ÉMELINE CAZI
ET JEAN-BAPTISTE JACQUIN



LES DATES

2009-2012

Structuration du cahier des charges du partenariat public-privé (PPP) pour le nouveau tribunal de Paris.

FÉVRIER 2012

Signature du contrat avec Bouygues, pour un montant global de 2,3 milliards d'euros (construction et exploitation).

DÉCEMBRE 2017

La Cour des comptes dénonce la fuite en avant qu'ont représenté le recours aux PPP par le ministère de la justice entre 2006 et 2014 et l'impasse budgétaire provoquée à long terme.

9 MARS 2018

Nicole Belloubet, garde des sceaux, annonce que l'Etat ne recourra plus aux PPP pour construire des prisons et des tribunaux.

16 AVRIL 2018

Ouverture du nouveau palais de justice de Paris (17^e).

2044

L'Etat deviendra propriétaire des murs du tribunal.